

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2022

DELIBERATION N° DEL081-22

L'an deux mille vingt-deux, le 20 octobre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 14 octobre 2022 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, G. JACCOUD, M.A. JANSER, L. MALVOISIN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY et MM. D. FRANÇILLON, S. GAMET, M. GUIHENEUF, T. JAUSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, D. QUENARD, S. STAMBOULIAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BEVILLARD Eric (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 29 septembre 2022)
M. DELFORGES Frédéric (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 29 septembre 2022)
M. FABBRO Jacques (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 29 septembre 2022)
M. FINAZZO Daniel (pouvoir à Sylvain STAMBOULIAN, en date du 28 septembre 2022)
M^{me} HUBERT Alix (pouvoir à Timothée JAUSOIN, en date du 29 septembre 2022)
Mme LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 29 septembre 2022)
M^{me} MELCHILSEN Nadine (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY, en date du 29 septembre 2022)
M^{me} VINCENT Yvette (pouvoir à P. CONINX, en date du 20 septembre 2022)

Absent excusé :

M. YAMOUNI Mahfoud

Madame Alberte BONNIN-DESSARTS et M. Timothée JAUSOIN ont été élus secrétaires de séance.

OBJET : Voeu du conseil municipal – soutien aux femmes iraniennes.

Rapporteur : Daniel FINAZZO

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le 13 septembre dernier, une jeune étudiante de 22 ans - Masha Amini - était arrêtée à Téhéran pour « port de vêtements inappropriés » par la police des mœurs de la République islamique d'Iran. Son crime : une mèche de cheveux dépassait de son foulard.

Quelques jours après son arrestation, la jeune femme est tombée dans le coma puis est décédée dans des circonstances suspectes.

Sa mort a suscité une vague de colère en Iran : de nombreuses manifestations – rassemblant aussi bien des hommes que des femmes – ont éclaté dans le pays sous le mot d'ordre « Femme, vie, liberté ! ». Geste suprême de défiance contre les autorités, des iraniennes ont, par solidarité avec Masha Amini, enlevé leur hijab au péril de leur vie.

Face à cette demande légitime de liberté, le gouvernement iranien a réagi avec une brutalité inouïe : l'ONG Iran Human Rights recense déjà près d'une centaine de morts et plus de 1 200 arrestations depuis le début du mouvement.

Cet épisode nous rappelle douloureusement la triste condition des femmes dans les états pratiquant la charia, et combien les groupes et régimes qui imposent leurs volontés - que ce soit par la loi, pression sociale ou morale - au nom d'idéologies et de religions doivent être combattus.

Par ce vœu, le conseil municipal de la ville de Gières :

- condamne fermement la répression du gouvernement iranien contre les manifestant(e)s ;
- apporte son soutien aux femmes iraniennes, et plus largement à toutes les femmes dans le monde, qui luttent contre le port imposé du voile, symbole du patriarcat et de l'oppression islamiste.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 20 octobre 2022.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.

Délibération publiée le **27 OCT. 2022**